

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_3\_16

**Objet : Désignation d'un conseiller municipal correspondant « sécurité routière »**

**VOTE**

**Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix  
Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix  
Abstentions : 5 de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU – Mme MAROUZÉ et M. CAMPANELLI**

**Est élu :  
Jérôme MARCILIAK**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAK, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le sept avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAK Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à Mme GARCIA Chantal

M. MARTIN Patrice à M. SPINELLY Éric

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

**Désignation du conseiller municipal correspondant « sécurité routière »**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un membre du conseil municipal en en tant que correspondant « sécurité routière » dont la fonction est d'être le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de la commune.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
MARCILIAC Jérôme

Liste n°2 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
MOUZON André

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, la désignation à main levée du correspondant sécurité routière.

**PROCEDE** à l'élection du correspondant sécurité routière. Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstentions : 5

**PROCLAME** élu, en qualité de correspondant sécurité routière, Monsieur Jérôme MARCILIAC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

